

REPULSIF CHIENS ET CHATS GRANULES

Eloigne chats et chiens 200g et 400g

Composition

Substance active : acide acétique (CAS n°64-19-7) 0.85% m/m, huile de menthe (CAS n°8006-90-4) 0.85% m/m, huile de lavande (CAS n°8000-28-0) 0.85% m/m. Contient un amérissant.

Numéro d'autorisation : EU-0028890-0000

Détenteur de l'autorisation : ARMOSA TECH SA
rue des Tuilliers 1, 4480 Engis (Belgique)

+3285519519 www.armosa.eu

TP19 - Répulsif

UFI : 7220-903J-200U-Q5J5

Description

Usage amateur

Le Répulsif chiens et chats granules est un produit sous forme de granulés, qui répand une odeur typique repoussant les chiens et les chats. L'efficacité du produit est maintenue jusqu'à 3 mois. Les animaux, incommodés par l'odeur sans toutefois impliquer un effet néfaste sur leur bien-être, vont dès lors délimiter leur territoire ailleurs que dans la zone ciblée.

Méthode d'application

Usage extérieur : Le répulsif chiens et chats granules éloigne efficacement et durablement les animaux indésirables de leurs points de marquage habituels (marquage urinaire, marques de griffes, mordillements). Tests d'efficacité réalisés par un laboratoire indépendant (+90% d'efficacité prouvée). Contact testé sur tous types de sols extérieurs : sols naturels, métaux, carrelage... Efficace sur plus de 10 races de chiens et de chats.

Usage : Epancher les granulés par temps sec sur tout type de surfaces extérieures (aux alentours des endroits à protéger des animaux comme les volières, parterres de fleurs, jardinières, potagers). Le produit peut être appliqué sur tous types de surfaces. Ne pas appliquer à proximité immédiate des cours d'eau. Utiliser 30 grammes de granulés pour 1 m². Éviter de manipuler le produit avec les doigts. Les animaux

éviteront les endroits traités. En cas d'intempéries importantes ou de passages répétés sur la zone d'application, l'effet biocide peut être altéré. Dans ce cas, procéder à une nouvelle application du produit dans la limite d'une application par semaine. Le produit agit dès son application.

Dose : Un emballage de 200g permet de traiter une surface d'environ 6,66 m². Un sachet de 200g permet de traiter environ 6-7 points de marquage.

Recommandations générales

Garanties : Il est possible que des animaux à l'odorat réduit soient moins affectés.

Classification du produit : Respecter les conditions d'emploi du produit. Ne pas utiliser en présence de chiots et de chatons de moins de 3 mois. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie. En cas d'intempéries ou de nettoyage des surfaces, l'effet biocide peut être altéré.

Précautions d'emploi

EUH208 – Contient du DL Menthone (CAS 1074-95-9) et du Linalool (CAS 78-70-6). Peut produire une réaction allergique.

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin. EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin. EN CAS D'INHALATION : Non applicable.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie. Durée de conservation : 2 ans. Protéger de la lumière.



CIBLES

Chiens et chats

RÉFÉRENCE

RE-ACE-01001 - RE-ACE-01002

PCB

12/carton

FABRIQUÉ EN FRANCE

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,

Parc de la croisée, B1-B2

93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJJS110124

ARMOSA